

comme ravi en esprit. Revenu enfin à lui-même, il répondit :

“ Notre Père très saint, je vous supplie, misérable pécheur que je suis, de daigner accorder à tous ceux qui viendront en ce lieu et visiteront cette église, pardon et indulgence de tous péchés après qu'ils s'en seront confessés à un prêtre et en auront reçu l'absolution.—Je supplie la bienheureuse Vierge, votre mère, l'avocate du genre humain, de daigner me prêter son appui et d'intercéder auprès de votre très clément et très miséricordieuse majesté.”

La Reine des cieux, s'inclinant à la prière du saint supplie son Fils en disant :

“ Dieu tout puissant et très grand, je conjure votre Divinité de daigner prêter l'oreille aux prières de frère François, votre serviteur.”

Et la divine Majesté répondit :

“ Tu as demandé une grande chose, frère François, mais tu es digne de plus grandes faveurs encore et tu les recevras. J'accueille ta demande et ta prière. Toutefois, tu iras trouver le Souverain Pontife, qui est à Pérouse, et tu lui demanderas de ma part cette indulgence.”

Saint François partit de grand matin accompagné du frère Massé de Marignan, et arrivé en présence du Pape, il lui dit :

“ Saint Père, il y a peu de temps que j'ai réparé une église en l'honneur de la Vierge Mère de Jésus-Christ. Je supplie votre Sainteté d'y attacher une indulgence, sans oblations, au jour anniversaire de sa consécration.”

Le Pape allégua que ce n'était pas la coutume d'accorder des indulgences dans ces conditions, puis il proposa de la concéder pour une année seulement augmentant successivement jusqu'à sept ans.

“ Saint Père, dit François, ce ne sont pas des années que je vous demande, mais des âmes.

—“ Mais en quel sens voulez-vous des âmes ? ” dit le Pape.